

MM.

Guilbault
 Haidasz
 Harkness
 Hopkins
 Howard (Okanagan
 Boundary)
 Hymmen
 Jerome
 Kaplan
 Lachance
 Lajoie
 Lang (Saskatoon-
 Humboldt)
 Langlois
 Laniel
 Leblanc (Laurier)
 LeBlanc (Rimouski)
 Lefebvre
 Legault
 Lessard
 (Lac-Saint-Jean)
 L'Heureux
 Loiselle
 MacDonald (Egmont)
 Macdonald (Rosedale)
 MacEachen
 MacGuigan
 MacInnis (Cape
 Breton-East Richmond)
 MacKay
 MacLean
 Macquarrie
 McBride
 McCleave
 McGrath
 McKinley
 McQuaid
 Mahoney
 Marceau
 Marchand (Langelier)
 Marchand
 (Kamloops-Cariboo)
 Mazankowski
 Morison
 Munro
 Murta
 Nowlan
 O'Connell
 Olson

MM.

Orange
 Osler
 Ouellet
 Peddle
 Pepin
 Portelance
 Prud'homme
 Reid
 Ricard
 Ritchie
 Roberts
 Robinson
 Rochon
 Rock
 Roy (Timmins)
 Roy (Laval)
 Ryan
 Schumacher
 Scott
 Serré
 Sharp
 Simpson
 Smith (Northumberland-
 Miramichi)
 Smith (Saint-Jean)
 Stafford
 Stanbury
 Stewart (Cochrane)
 Stewart (Marquette)
 Stewart (Okanagan-
 Kootenay)
 St. Pierre
 Sulatycky
 Sullivan
 Thomas
 (Maisonneuve-
 Rosemont)
 Thompson (Red Deer)
 Tolmie
 Trudel
 Turner (London-Est)
 Turner (Ottawa-Carleton)
 Valade
 Wahn
 Walker
 Watson
 Weatherhead
 Whelan
 Whiting
 Woolliams—141.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Beaudoin
 Benjamin
 Blackburn
 Broadbent
 Burton
 Douglas
 Fortin
 Gilbert
 Gleave
 Harding
 Knowles
 (Winnipeg-Nord-Centre)
 Lambert (Bellechasse)

MM.

Latulippe
 Lewis
 MacInnis (M^{me})
 Mather
 Orlikow
 Peters
 Rodrigue
 Rondeau
 Rose
 Rowland
 Thomson (Battleford-
 Kindersley)—23.

• (0200)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne désire pas causer de difficulté au député de York-Sud (M. Lewis), mais je pense que le Règlement stipule qu'on ne peut pas revenir sur un vote. C'est du moins ce que je croyais.

Des voix: Oh, oh!

[M. l'Orateur.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je me souviens qu'en 1926, un député travailliste de Nelson, M. Bird, s'est endormi et a voté. Il s'éveilla et se rendit compte qu'il avait voté. Il déclara alors qu'il s'était trompé. Si mes souvenirs sont bons, l'Orateur de l'époque lui a dit: «Vous n'avez droit qu'à une seule bouchée de la pomme».

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr qu'il n'était pas 2h30 du matin. Il me semblait que la situation était claire, mais elle ne l'est apparemment pas du tout. Pour être très franc, la présidence croyait que les députés de l'opposition officielle avaient voté contre la motion.

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: Je le comprends, et je me rends compte qu'il est 2 h. 30 du matin. Je disais simplement ce que je croyais mais évidemment je me suis trompé. Je pense que la Chambre voudrait accepter d'office que les votes enregistrés par les députés de l'opposition officielle étaient en faveur et que ceux qui ont commencé avec le chef du NPD étaient des votes contre. Le député de York-Sud invoque le Règlement.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, de ce fait, j'estime qu'on devrait accorder aux autres le droit de changer d'idée sur leur vote.

Une voix: Quelle idée?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter le rappel au Règlement. Permettez que je précise que le très honorable représentant, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), a toujours la courtoisie, en prenant la parole, de dire qu'il ne veut pas causer d'ennuis au député de York-Sud, après quoi il dit ce qu'il a à dire. Je voudrais l'informer qu'il a sûrement remarqué comme d'autres l'ont fait, que je n'ai pas voté, m'étant levé pour demander si Votre Honneur avait demandé à ceux qui étaient contre de dire non.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Mon impression du déroulement du scrutin est telle que je l'ai indiquée. Sinon, je crois que ce serait injuste envers les députés des différents partis qui ont voté pour ou contre la motion. En tout cas, je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 30, MINISTÈRE DE LA
 DÉFENSE NATIONALE POUR LES MESURES CIVILES
 D'URGENCE

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 30, au montant de \$5,075,000 du ministère de la Défense nationale, pour les mesures civiles d'urgence—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.